

INSCRIPTION VIDE GRENIER

Le 12 juillet 2026 – 6h à 17h

Organisé par le Rotaract Nord Aveyron 12210 LAGUIOLE

Bulletin à envoyer signé par mail à rotaract.nordaveyron@gmail.com – 07.86.40.39.76

Bulletin de réservation – Particulier

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Adresse : Code Postal / Ville :
Téléphone : Adresse - Mail :
Fonction :

Titulaire de la pièce d'identité n° : Par :
Délivrée le :
(Joindre la photocopie de la carte d'identité)

Numéro d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas participer à deux autres manifestations de type braderie ou vide-grenier au cours de l'année 2025. (Article R321-9 du Code Pénal)

Souhaite réserver un emplacement de : *(Pour emplacement avec une voiture, minimum 4 mètres linéaires - fourgon minimum 6 mètres linéaires)*

6€ les 2 mètres linéaires x = euros

Règlement sur place, en espèces ou en chèque.

Fait à **le**

Signature

Bulletin de réservation – Professionnel – Personne Morale

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :
Représentant de la Société / Association :
dont le siège se situe :
Ayant la fonction de :

Téléphone : Adresse - Mail :
Adresse du domicile :

Titulaire de la pièce d'identité n° : Par :
Délivrée le :
(Joindre la photocopie de la carte d'identité)

Numéro d'immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- Être soumis au régime de l'article L310-2 du Code de commerce.
- Tenir un registre d'inventaire, prescrit pour es objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal)

Souhaite réserver un emplacement de : *(Pour emplacement avec une voiture, minimum 4 mètres linéaires - fourgon minimum 6 mètres linéaires)*

6€ les 2 mètres linéaires x = euros

Règlement sur place, en espèces ou en chèque.

Fait à **le**

Signature

INSCRIPTION VIDE GRENIER

Le 12 juillet 2026 – 6h à 17h



Organisé par le Rotaract Nord Aveyron 12210 LAGUIOLE

Règlement à envoyer signé par mail à rotaract.nordaveyron@gmail.com – 07.86.40.39.76

Règlement du vide-grenier

La vente d'armes (Catégories A-1, A-2, B, C, D et D-1) et de tout autre objet interdit par la loi est prohibé.

Il est également interdit de vendre des objets neufs, de vendre ou de faire don de tout animal vivant, fruits, légumes, fleurs ou plantes.

La vente de consommables tel que boissons, confiseries, pâtisseries ou toute restauration est interdite.

L'accès à l'emplacement se fera sous présentation de la carte d'identité fournie lors de l'inscription.

L'exposant devra s'installer à la place indiquée par l'organisateur le jour de la brocante et devra impérativement respecter l'emplacement alloué sans déborder, afin de ne pas gêner la circulation des visiteurs. Les étals ne doivent pas empiéter sur les voies de circulation.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables en cas de perte, casse ou de vol.

Le Comité Organisateur n'intervient pas dans la discussion et la conclusion des transactions qui seront librement débattues entre vendeurs et acheteurs. La responsabilité du Comité Organisateur ne pourra pas être engagée pour quelque cause que ce soit.

Les exposants doivent laisser leur emplacement propre à la fin de la manifestation. Il est interdit de déverser les objets non-vendus dans les containers présents aux alentours du vide-grenier.

Aucun départ ne pourra avoir lieu avant 17h.

Les participants, lors de l'inscription, s'engagent à se conformer au présent règlement, à l'accepter intégralement et à s'interdire toute réclamation.

Toute personne y contrevenant pourrait se voir refuser l'accès et l'installation sur le site du vide-grenier.

Accepté à

le

Signature